

*Mairie d'AURIBEAU-SUR-SIAGNE-
République Française*

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 juillet 2016 à 09 HEURES 30

Convocation du 20/07/2016

Présents : MM. VARRONE - MERO - ABRIL – TIBIER - RAMI - BONTOUX - VACANCE - LALANDE -
MMES PAGANIN - GROSSO – GIRAUDY – FERUT - MAUBERT – QUILLOT - GIORDANO
Mme BELAICHE - MM. ROUSSEL - EININGER

Absents représentés : Mme BODINO par Mme GIRAUDY
 Mme DUMESNIL par Mme PAGANIN
 M. CHARABOT par M. ROUSSEL

Absents : Mme POMMEL – M. SIDAOUI Secrétaire : Mlle GIORDANO

-----0000-----

M. le Maire propose au conseil municipal d'observer une minute de silence en l'hommage des victimes des évènements dramatiques du 14 juillet 2016 à Nice et du 26 juillet 2016 à St Etienne-du-Rouvray.

Le Maire informe le conseil sur la réunion organisée par M. le Préfet des Alpes-Maritimes, pour la mise en place des mesures de sécurité pour les prochaines manifestations et les regroupements dans le département. Le risque est important, et le Préfet dit aux Maires présents, qu'il faut avoir conscience que cela pourrait se reproduire « **n'importe où, n'importe quand et n'importe comment** ». La vigilance doit être permanente, et les responsables sont : le Maire, les organisateurs et le propriétaire des lieux. Le Maire a réuni les adjoints et le commandant de Gendarmerie, car il ne peut y avoir de rassemblement de public sans une force armée capable de riposter. Il a obtenu l'accord d'une présence continue de la gendarmerie pour tous les évènements de l'été. Il sera demandé au public de se conformer aux mesures de sécurité. Il est rappelé que tous les organisateurs de manifestation doivent remplir une « Fiche Evènement » et la déposer en Mairie au moins trois semaines avant la date prévue.

M. BONTOUX est le délégué défense pour notre commune. Le Maire rappelle que tous les anciens policiers, gendarmes de bonne volonté, peuvent créer en lien avec le délégué défense, une réserve communale de sécurité civile.

Préalablement à la rentrée scolaire une réunion préparatoire sera organisée avec l'association des Parents d'Elèves, et l'inspecteur d'académie.

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente séance, ainsi que des dépôts de permis de construire, de déclarations de travaux et de D.I.A. sans exercice du droit de préemption.

ORDRE DU JOUR

1 – SURELEVATION DU GROUPE SCOLAIRE : Estimation de l'enveloppe financière

M. le Maire informe que ce point ne sera pas traité aujourd'hui car il y a des modifications qui ont été demandées par la DDTM et les pompiers, et qu'il conviendrait de chiffrer.

M. MERO présente en détail les projets de plans modifiés au conseil, qui répondent à toutes les remarques de l'Etat et du SDIS en matière de PPR inondation, de sécurité et de normes.

M. MERO rappelle qu'il est à la disposition des élus pour répondre à toutes leurs questions.

2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE L'ETAT POUR LA SURELEVATION DE L'ECOLE : reporté

3 – EXAMEN DE LA CONVENTION AVEC LE SISA POUR LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE SUR LA SIAGNE :

Le Maire informe le conseil que les résultats des études de faisabilité réalisées par le SISA dans le cadre de la continuité écologique pour le rétablissement de la libre circulation de l'anguille européenne sur la basse Siagne, révèlent que les travaux envisagés sur la commune d'AURIBEAU au niveau du pont de Tanneron, sont techniquement impossibles tant que le seuil situé sous le pont, n'aura pas été sécurisé par la commune de Tanneron. Il est donc décidé de reporter les travaux. Le Maire propose toutefois, d'approuver la convention tripartite à intervenir entre le SISA, la Ville de Mandelieu et la commune, car elle permettra de réaliser ces travaux et d'obtenir les subventions à hauteur de 80 %, si la commune de Tanneron consolide la pile du pont.

VOTE : 17 POUR – 4 CONTRE (M. ROUSSEL + 1 procuration – M. EININGER – Mme BELAICHE)

---***---

M. ROUSSEL demande la parole à M. le Maire, qui la lui accorde : suite au dernier article sur Nice Matin concernant la précédente séance du conseil municipal, il a été indiqué que : « *les délibérations ont toutes fait l'unanimité, l'exception est venue de la décision modificative pour un montant de 3.369 € dont la technicité comptable a dépassé la compréhension de deux élus, qui se sont abstenus !* » M. ROUSSEL dit avoir été vexé de cette interprétation et décide qu'à compter de maintenant il voterait contre systématiquement.

M. le Maire rappelle que la presse est libre et qu'il n'y a pas de lien à faire entre le Maire et Nice Matin.

La journaliste présente demande à répondre : elle dit avoir repris les termes prononcés en séance, et donc avoir relaté les faits.

A la suite de ces explications, chacun est resté sur ses positions.

4 – PROJET DE CONVENTION ENTRE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE CANNES ET LA COMMUNE POUR LE PROJET DE LOGEMENTS LOCATIFS POUR PERSONNES AGEES :

Le Maire rappelle au conseil que le projet de logements locatifs pour personnes âgées autonomes, du Vallon de Juhan, prévoit environ 25 logements, dont 20 pour personnes à faibles revenus, et 5 sans conditions de ressources. C'est sur cette base que l'office public de l'habitat pourrait travailler afin de soumettre une étude et un avant-projet au conseil. Il est proposé une convention préalable à la construction qui prévoirait que si le projet n'aboutit pas, la Commune s'engagerait seulement à rembourser les frais engagés par l'office.

VOTE : 17 POUR – 4 CONTRE (M. ROUSSEL + 1 procuration – M. EININGER – Mme BELAICHE)

5 – PROPOSITION D'AVENANT AU BAIL A REHABILITATION DES LOGEMENTS PLACE DE L'EGLISE AVEC PACT-ARIM :

Le Maire rappelle que le bail initial était de 12 ans (2006-2018), il concernait 3 logements à réhabiliter dans les règles de l'art et à louer en logements sociaux. Les travaux initiaux se sont élevés à 118.466,93 € HT et en 2012, de nouveaux travaux pour résoudre des problèmes d'infiltration d'eau, ont été faits pour 78.000 € HT. Le PACT ARIM est devenu SOLIHA Alpes-Maritimes, et sollicite une prolongation du bail de 5 ans. De plus, le PACT devait reverser une redevance annuelle de 2.166 € actualisable, qui n'a pas été versée depuis 2011, faute de trésorerie. Le conseil valide la proposition de paiement sur 2 ans de la redevance totale qui s'élève à 13.091 €, et accepte un avenant de 5 ans de prolongation du bail à réhabilitation.

VOTE : 17 POUR – 4 CONTRE (M. ROUSSEL + 1 procuration – M. EININGER – Mme BELAICHE)

6 – QUESTIONS DIVERSES :

- **PROLONGATION EMPLOI AIDE POUR LE POSTE d'INTERVENANTE BCD A L'ECOLE :** la commune a obtenu un accord exceptionnel de l'Etat, pour prolonger le contrat Emploi d'Avenir pour le poste de la BCD, qui avait été accordé initialement pour 3 ans, et qui se termine au 30/09/2016. Le Maire demande au conseil de valider une prolongation d'un an pour le même agent en place qui donne entière satisfaction aux enseignants, aux enfants et aux parents d'élèves.

VOTE : 18 POUR – 3 CONTRE (M. ROUSSEL + 1 procuration – M. EININGER)

- **BAIL COMMERCIAL DU MOULIN DU SAULT :** le bail arrivait à son terme le 13/04/2016, et les locataires n'ayant pas sollicité son renouvellement 6 mois avant la fin, ils se trouvent en prolongation tacite. L'ancien bail poursuit ses effets sans être renouvelé.

Il est donc dans l'intérêt des parties de passer un nouveau bail commercial de 9 ans. Le conseil accepte de conclure un bail commercial de 9 ans dans les mêmes

*Mairie d'AURIBEAU-SUR-SIAGNE-
République Française*

conditions de loyers, en incluant le remboursement des ordures ménagères, et en précisant les stationnements.

VOTE : 17 POUR – 4 CONTRE (M. ROUSSEL + 1 procuration – M. EININGER – Mme BELAICHE)

- **GARAGE DU BAYLE** : le Maire informe qu'une demande d'acquisition de ce garage est parvenue en Mairie. Actuellement il est loué 180 €/mois pour un an. Après débat le conseil ne souhaite pas vendre ce garage, car le local de la Poste appartient à la commune, et si celle-ci cessait son activité, il serait plus facile de trouver un nouveau locataire avec un grand garage. En effet, le Maire informe qu'il a reçu un gestionnaire de la Poste qui souhaiterait installer l'activité le long de la route départementale au Moulin Vieux.
- **Mme BELAICHE sollicite la parole** : Elle souhaite lire au conseil la réponse qu'elle a envoyée à M. le Maire suite à un courrier de celui-ci, concernant son regret de ne pas avoir été choisie pour participer au groupe de travail pour la surélévation de l'école.

Elle dit qu'à partir de ce jour, elle « revient dans l'opposition traditionnelle » puisqu'elle n'a pas été intégrée au groupe de travail comme elle l'aurait voulu. Le Maire lit à son tour le courrier qu'il a adressé à Mme BELAICHE, afin que le conseil puisse mieux comprendre le contexte.

M. MERO rappelle qu'un groupe de travail doit être à effectif réduit pour travailler efficacement, mais il rappelle qu'il est à la disposition de tous sur rendez-vous, pour les recevoir et expliquer l'état d'avancement du projet.

Le Maire regrette que Mme BELAICHE prenne ombrage de l'organisation et du fonctionnement des affaires publiques.

Le Maire,
Jacques VARRONE

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Auribeau-sur-Siagne. Below the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JV' or similar initials.